



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2025*

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Lydie HERRISSON, , Cédric PLANTIER, Sylvie TINEL Françoise LACOMBE

Représentés : Véronique BOYER représentée par Cédric PLANTIER, Françoise LEBOULCH-ZARSKYJ par Jean WILKIN

Absent et excusé : Patrick SORRENTINO

Absent : Joël SCHIRMER

Délibérations du conseil :

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Ces comptes, adoptés à l'unanimité, font ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 233.926,67 euros
Dépenses de fonctionnement : 219.168,63 euros
Résultat 2023 : 39.171,72 euros
Soit un excédent de résultat de 53.929,76 euros

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 32.332,48 euros
Dépenses d'investissement : 69.583,16 euros
Résultat 2023 : 18.579,92 euros
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section investissement : 18.670,76 euros,

Soit, après affectation du résultat de fonctionnement, un excédent reporté de 32.259,00 euros

REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES AMENDES DE POLICE

Le reversement par l'intermédiaire du Département, des recettes provenant des amendes de police permet le financement de projets d'aménagement de sécurité.

A l'unanimité le Conseil a décidé d'affecter ces fonds à la réfection des garde-corps assurant la sécurité des usagers empruntant l'Impasse de la Carrière selon le plan de financement suivant :

- Coût du projet : 1.335,70 euros HT soit 1.602,84 euros TTC
- Subvention (amendes de police) : 801,42 euros
- Participation communale : 534,28 euros

PROPOSITION DE CREATION D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Le Maire a soumis à l'appréciation du Conseil la proposition présentée par le Syndicat Mixte Environnement Sud Lozère en date du 21 janvier 2025 aux fins de création, sur le territoire de la Commune, de sites de compostage partagé (bacs de 800 L) destinés à la collecte des « biodéchets », plus précisément des déchets organiques de cuisine.

Le Conseil, à l'unanimité, considérant qu'eu égard à la structure de la Commune il convenait de privilégier le recours aux composteurs individuels, a décidé de ne pas donner suite à cette proposition

Jean WILKIN
Président de séance

Edith MALLET
Secrétaire de séance

